Royal Canadian Mounted Police / Gendarmerie royale du Canada

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :

Bid Receiving/Réception des sousmissions
RCMP - F Division
Procurement & Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - N° de FAX:
(306) 780-5232

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les memes.

Comments: - Commentaries :

Title – Sujet: Véhicule tout terrain (VTT)	**Date** 23 octobre 2015
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-6-1394/A	**Amendment No. - No modif.:** 002
GETS Reference No.-No de Référence du SEAG PW-15-00699950	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin	
At /à : 14 :00 h	Central Standard Time (CST) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le : 30 octobre 2015	
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	**Taxes - Taxes** See herein — Voir aux présentes	**Duty – Droits** See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes	
Instructions See herein — Voir aux présentes	
Address Inquiries to – **Adresser toute demande de renseignements à** Tania Sentes	
Telephone No. – No. de téléphone 306-780-5216	**Facsimile No. – No. de télécopieur** 306-780-5232

Delivery Required – **Livraison exigée** See herein — Voir aux présentes	**Delivery Offered** – **Livraison proposée** See Herein Voir aux présentes
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	**Facsimile No. – No. de télécopieur**
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	**Date**

Canada

La présente modification vise à répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

Questions et réponses

Q1 : Spécification A-4, Cylindrée du moteur : Est-ce qu'un moteur à cylindrée de 475 cc à 799,9 cc serait acceptable?

R1 : Non

Q2 : Spécification B-7, Dimensions et capacités : Est-ce qu'un véhicule sans porte-bagages avant, mais muni d'un porte-bagages arrière qui répond à la capacité de charge minimale serait accepté?

R2 : Non

Q3 : Spécification D-1, Suspension : Est-ce qu'une suspension avec débattement de 5,9 po serait acceptée?

R3 : Non

Q4 : Spécification G-5, Instruments : Est-il possible d'assouplir l'exigence relative au voltmètre de la batterie?

R4 : Oui, cette spécification a été supprimée.

Q5 : Spécification H-1, Sièges : Y a-t-il une exigence particulière quant à la disposition des places sur le véhicule demandé?

R5 : L'exigence prévoit une place à l'avant et une place à l'arrière seulement. La spécification a été modifiée de manière à l'indiquer.

Q6 : Spécification J-1, Housse : Est-ce qu'un pare-poussière répondrait à ce critère obligatoire?

R6 : Non

Apporter les changements suivants :

À la page seize (16) – (à l'Annexe A)

SUPPRIMER :

Voltmètre de batterie – Standard du fabricant

SUPPRIMER :

Doit avoir deux (2) personnes sièges

INSÉRER :

Doit avoir deux (2) places, l'une derrière l'autre

SUPPRIMER :

ANNEXE C Critères techniques obligatoires au complet

INSÉRER

ANNEXE C

Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires devront indiquer s'ils respectent ou non les critères obligatoires. Ils doivent aussi faire parvenir deux (2) copies des documents suffisamment détaillés sur la marque et le modèle proposés afin de bien démontrer en quoi ils sont conformes aux exigences et indiquer la page des documents où l'exigence est mentionnée.

Lorsque le poids, les mesures ou autres caractéristiques sont indiqués de façon approximative (maximum ou minimum), le soumissionnaire doit indiquer les chiffres du fabricant.

La Gendarmerie royale du Canada n'est pas tenue de demander des précisions quant aux soumissions ou à la documentation technique fournie.

Toute proposition qui ne satisfait pas aux critères suivants sera jugée non conforme et par conséquent, ne sera pas prise en considération.

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT FOURNIR, AVEC SA SOUMISSION, UNE PREUVE QU'IL EST UN CONSTRUCTEUR OU UN REVENDEUR AUTORISÉ POUR LE VÉHICULE OFFERT

Les spécifications suivantes doivent être respectées :

Art.	Critère	Conformité Oui	Conformité Non	Commentaires et renvois
	Être neuf, du modèle le plus récent offert par le constructeur et doit provenir d'un constructeur qui a fait ses preuves en fabriquant et en vendant ce type et cette catégorie de véhicules depuis au moins cinq (5) ans.			
	Être conforme aux lois, règlements et normes industrielles applicables à la fabrication, à la sécurité, au bruit et à la pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication.			
A.	**Moteur**			
1.	4 temps (minimum)			
2.	à essence			
3.	Refroidi par liquide			
4.	Cylindrée : 490 cc à 700cc			
5.	Démarreur électrique			
6.	Injection de carburant			

7.	Transmission automatique incluant haute et basse vitesse, neutre, marche arrière et choix entre 2RM et 4RM (minimum)			
B.	**Dimensions et capacités**			
1.	Longueur minimale de 78 po			
2.	Largeur minimale de 42 po			
3.	Hauteur minimale de 42 po			
4.	Empattement minimale de 47 po			
5.	Garde au sol minimale de 8,5 po			
6.	Capacité du réservoir de carburant d'au moins 14 L			
7.	Porte-bagages avant d'une capacité de charge minimale de 75 livres			
8.	Porte-bagages arrière d'une capacité de charge minimale de 150 livres, quand deux (2) passagers sont à bord			
9.	Capacité de remorquage minimale de 1 000 livres			
10.	1 attelage à boule de 7/8 po			
11.	Treuil d'une capacité minimale de 2 000 livres avec rouleau guide-câble installé			
C.	**Pneus**			
1.	Diamètre de jante : de 12 po à 14 po			
D.	**Suspension**			
1.	Standard avant et arrière avec débattement d'au moins 7 po			
E.	**Freins**			
1.	Avant et arrière : hydrauliques à disque ou à tambour.			
F.	**Batterie**			
1.	Chargeur à batterie de douze (12) volts			
2.	Un (1) ampère ou plus			
3.	Capacité de chargement rapide ou par étapes, y compris une protection contre les surtensions, les courts-circuits, les surcharges et une protection thermique.			
4.	Un chargeur à batterie par véhicule			
G.	**Instruments**			
1.	Indicateur de vitesse et odomètre – Standard du fabricant			
2.	Totaliseur partiel et compteur d'heures – Standard du fabricant			
3.	Jauge à carburant – Standard du fabricant			

4.	Indicateurs de température et d'huile – Standard du fabricant			
5.	Indicateur de rapport – Standard du fabricant			
6.	Prise douze (12) V – Standard du fabricant			
H.	**Sièges**			
1.	Doit avoir deux (2) places, l'une derrière l'autre			
2.	Dossier pour passager			
3.	Poignées pour passager			
I.	**Santé et sécurité au travail**			
1.	Pare-chocs avant et arrière – Acier ou métal			
2.	Protection du sous-châssis couvrant au moins les parties avant, centrale, latérales et arrière, et tous les triangles de suspension (minimum)			
3.	Deux (2) phares double faisceau (haut/bas) [minimum]			
4.	Un (1) feu de freinage/feux arrière (minimum)			
5.	Rétroviseurs gauche et droit			
J.	**Éléments supplémentaires**			
1.	**Housse :** Du fabricant, résistante aux intempéries, couvrant tout le véhicule et pouvant être utilisée avec une remorque.			
2.	**Examen avant livraison :** répondant aux normes de l'industrie.			
3.	**Manuels :** Manuel de l'opérateur (sur papier ou CD). Un (1) exemplaire par véhicule, en anglais et en français. Manuels d'entretien et de pièces (sur papier, sur CD ou en ligne avec des instructions d'accès au site Web) Un (1) exemplaire de chaque manuel par véhicule, en anglais.			
4.	**Expédition/mise en caisse :** Entièrement assemblé avant la livraison			
5.	**Couleur :** Couleur standard du constructeur			
6.	**Clés:** au moins deux (2) jeux de clés			
7.	**Plaque signalétique :** Chaque véhicule doit avoir une plaque d'identification marquée de façon permanente et dans un endroit bien en vue et protégé et qui contient les renseignements suivants : fabricant,			

	modèle, année de modèle, numéro de série, poids nominal brut du véhicule (PNBV) et numéro de contrat.			
8.	**Services :** Les travaux d'entretien couverts par la garantie seront assurés sur place ou dans un centre de services. Les pièces doivent être fournies dans un délai de 48 heures ou dans un délai convenu d'un commun accord entre l'autorité technique et le centre de services autorisé le plus près. Une liste de tous les centres de services autorisés situés dans les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba est requise au moment de l'attribution du contrat.			

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.